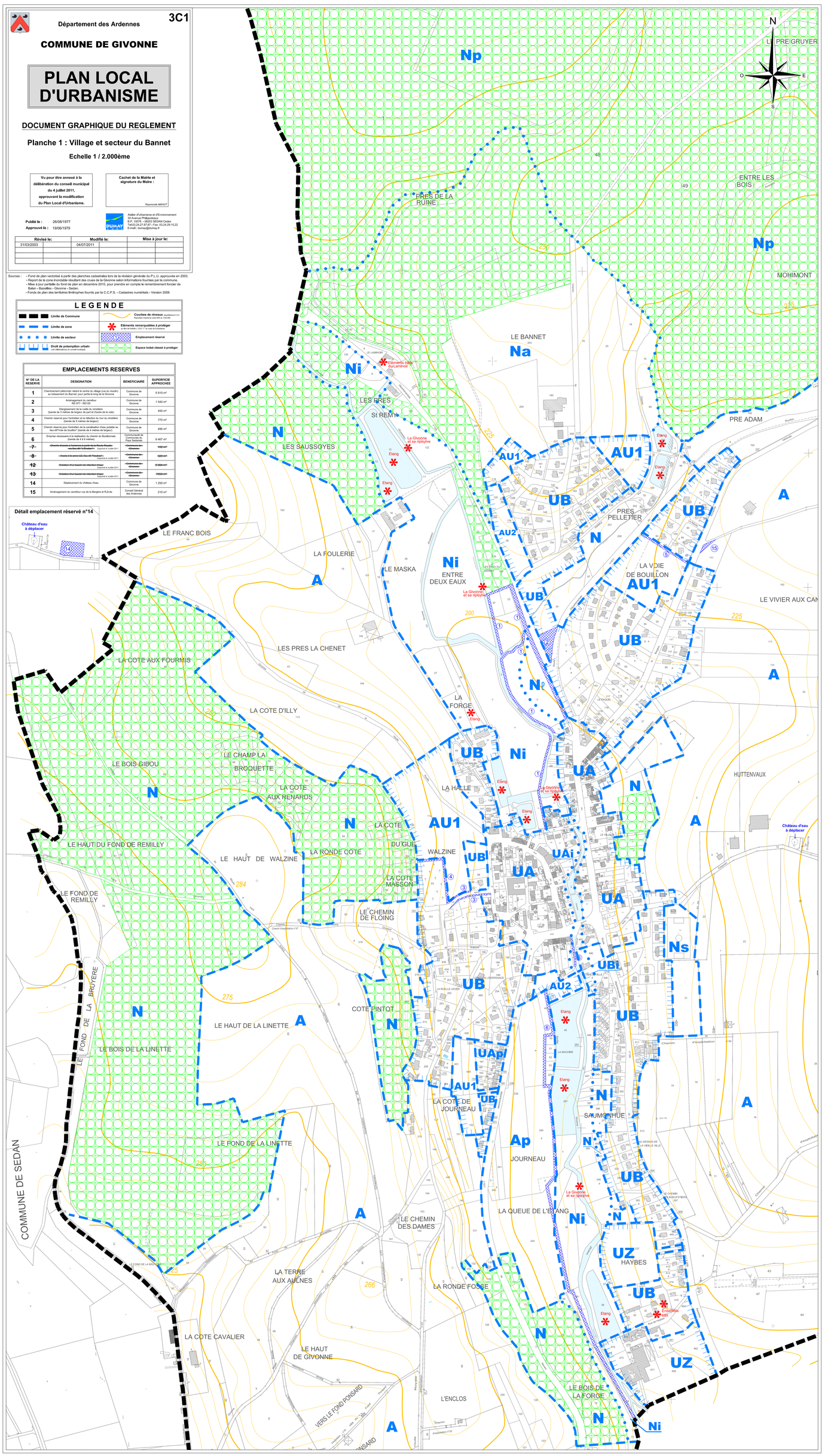
3C1
Département des Ardennes
COMMUNE DE GIVONNE
PLAN LOCAL D'URBANISME
DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
Planche 1 : Village et secteur du Bannet
Echelle 1 / 2.000ème
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2011, approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme.
Cachet de la Mairie et signature du Maire :
Raymonde MAHUT
Publié le : 26/08/1977
Approuvé le : 19/06/1979
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
50 Avenue Philippoteaux
34 000 MONTPELLIER CEDEX
Tel.03.24.27.87.27 - Fax. 03.24.26.15.22
E-mail : dumay@dumay.fr
Révisé le: 31/03/2003
Modifié le: 04/07/2011
Mise à jour le:
Sources : - Fond de plan vectorisé à partir des planches cadastrales lors de la révision générale du P.L.U. approuvée en 2003.
- Report de la zone inondable résultant des crues de la Givonne selon informations fournies par la commune.
- Mise à jour parcellaire du fond de plan en décembre 2010, pour prendre en compte le remembrement foncier de Balan – Bazeilles – Givonne - Sedan.
- Fonds de plan des territoires limitrophes fournis par le C.C.P.S. - Cadastres numérisés - Version 2006
LEGENDE
Limite de Commune
Limite de zone
Limite de secteur
Droit de préemption urbain
Courbes de niveaux
Eléments remarquables à protéger
Emplacement réservé
Espace boisé classé à protéger
EMPLACEMENTS RESERVES
N° DE LA RESERVE | DESIGNATION | BENEFICIAIRE | SUPERFICIE APPROCHEE
1 | Cheminement piétonnier reliant le centre du village (rue du moulin) au lotissement du Bannet, pour partie le long de la Givonne | Commune de Givonne | 5 910 m²
2 | Aménagement du carrefour RD 977 - RD125 | Commune de Givonne | 1 540 m²
3 | Elargissement de la ruelle du cimetière (bande de 3 mètres de largeur de part et d'autre de la voie) | Commune de Givonne | 450 m²
4 | Chemin reservé pour l'entretien et la réfection du mur du cimetière (bande de 3 mètres de largeur) | Commune de Givonne | 770 m²
5 | Chemin réservé pour l'entretien de la canalisation d'eau potable au lieu-dit"Voie de bouillon" (bande de 4 mètres de largeur) | Commune de Givonne | 490 m²
6 | Emprise nécessaire à la réalisation du chemin du Boulbonnais (bande de 4 à 6 mètres) | Communauté de Communes du Pays Sedanais | 6 467 m²
7 | Chemin d'accès à l'entrée à partir de la Route Royale au lieu-dit "Le Bannet" Supprimé à 4 juillet 2011 | Commune de Givonne | 450 m²
8 | Accès à la zone UZ, lieu-dit "Haybes" Supprimé à 4 juillet 2011 | Commune de Givonne | 920 m²
12 | Création d'un bassin de rétention d'eau Supprimé à 4 juillet 2011 | Commune de Givonne | 6 450 m²
13 | Création d'un bassin de rétention d'eau Supprimé à 4 juillet 2011 | Commune de Givonne | 7650 m²
14 | Déplacement du château d'eau | Commune de Givonne | 1 250 m²
15 | Aménagement du carrefour rue de la Bergère et R.D.Au | Conseil Général des Ardennes | 210 m²
Détail emplacement réservé n°14
Château d'eau à déplacer
14
N
L. PRE GRUYER
O
E
S
Np
Ni
Na
Ap
A
N
UB
UA
UAi
UAp
AU1
AU2
Ns
UBi
UZ
Etang
Source
Ecoulement
Château d'eau à déplacer
LE BANNET
PRES DE LA RUINE
ENTRE LES BOIS
MOHIMONT
PRE ADAM
LES PRES SI REMY
LES SAUSSOYES
LE FRANC BOIS
LA FOULERIE
LE MASKA
ENTRE DEUX EAUX
PRES PELLETIER
LA VOIE DE BOUILLON
LE VIVIER AUX CAN
LES PRES LA CHENET
LA COTE AUX FOURMIS
LA COTE D'ILLY
LE CHAMP LA BROQUETTE
LE BOIS GIBOU
LA COTE AUX RENARDS
LA FORGE
LA HALLE
HUTTENVAUX
LE HAUT DU FOND DE REMILLY
LE HAUT DE WALZINE
LA RONDE COTE
LA COTE DU GUE
WALZINE
LA COTE MASSON
LE CHEMIN DE FLOING
LE FOND DE REMILLY
LE FOND DE LA BRUYERE
LE HAUT DE LA LINETTE
LE BOIS DE LA LINETTE
COTE PINTOT
LA COTE DE JOURNEAU
JOURNEAU
SAUMONTHUE
LE FOND DE LA LINETTE
LA QUEUE DE L'ETANG
LE CHEMIN DES DAMES
HAYBES
LA TERRE AUX AULNES
LA RONDE FOSSE
LA COTE CAVALIER
LE HAUT DE GIVONNE
L'ENCLOS
LE BOIS DE LA FORGE
VERS LE FOND PONSARD
COMMUNE DE SEDAN
200
225
240
250
260
266
275
284